

CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 11 Avril 2022

Présents : Mesdames ETIÉVANT HUARD Christiane, TAIN Monique, SEIBEL Marie-Thérèse et VERDEL Géraldine et Messieurs BILLET Jérôme, DECHAUME José, CHOULOT Alain, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique et PROST Michel et VINCENT Jérôme.

Secrétaire de séance : VERDEL Géraldine

Validation du compte rendu du 17 Mars 2022.

Le compte rendu de la réunion du 17 Mars 2022 est validé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion

Budget commune

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le conseil municipal valide le compte de gestion 2021.

Budget eau

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le conseil municipal valide le compte de gestion 2021.

Approbation du compte administratif

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget principal et du budget de l'eau ainsi :

Budget commune :

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2020	- €	400 472.52 €	27 779.36 €	- €	- €	372 693.16 €
Opérations de l'exercice	248 532.98 €	357 814.26 €	516 989.97 €	338 596.86 €	765 522.95 €	696 411.12 €
TOTAUX	248 532.98 €	758 286.78 €	544 769.33 €	338 596.86 €	765 522.95 €	1 069 104.28 €
Résultats de clôture...2021	- €	509 753.80 €	206 172.47 €	- €	- €	303 581.33 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	248 532.98 €	758 286.78 €	544 769.33 €	338 596.86 €	765 522.95 €	1 069 104.28 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	509 753.80 €	206 172.47 €	- €	- €	303 581.33 €

Budget eau

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2020	- €	95 969.25 €	- €	47 969.83 €	- €	143 939.08 €
Opérations de l'exercice	50 737.95 €	65 238.97 €	51 200.18 €	19 299.73 €	101 938.13 €	84 538.70 €
TOTAUX	50 737.95 €	161 208.22 €	51 200.18 €	67 269.56 €	101 938.13 €	228 477.78 €
Résultats de clôture...2021	- €	110 470.27 €	- €	16 069.38 €	- €	126 539.65 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	50 737.95 €	161 208.22 €	51 200.18 €	67 269.56 €	101 938.13 €	228 477.78 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	110 470.27 €	- €	16 069.38 €	- €	126 539.65 €

Affectation du résultat

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats du compte de gestion 2021 du budget eau et du budget commune.

Budget commune :

AFFECTATION DU RESULTAT						
	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	27 779.36 €		178 393.11 €	Dépenses	- €	206 172.47 €
				- €		
				Recettes		
	- €					
Fonctionnement	428 251.88 €	27 779.36 €	109 281.28 €			509 753.80 €

EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2021		509 753.80 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		206 172.47 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		303 581.33 €
Total affecté au c/ 1068 :		206 172.47 €

Budget eau

AFFECTATION DU RESULTAT						
	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	47 969.83 €		31 900.45 €	Dépenses	- €	16 069.38 €
				- €		
				Recettes		
	- €					
Fonctionnement	95 969.25 €	- €	14 501.02 €			110 470.27 €

EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2021		110 470.27 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		110 470.27 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €

Budget prévisionnel 2022

Le conseil municipal valide à l'unanimité les budgets prévisionnels 2022 avec les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes ainsi :

Budget commune :

Section de fonctionnement 618 064.00 €
Section d'investissement 849 072.00 €

Budget eau

Section de fonctionnement 182 568.00 €
Section d'investissement 630 385.00 €

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition 2022 sans augmentation, ils restent inchangés à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 39.06 /
Taxe foncière (non bâti) : 24.70 /

Emprunts travaux d'eau potable

Le conseil municipal étudie les propositions de différents organismes bancaires et valide à l'unanimité deux emprunts auprès du crédit mutuel :

- un emprunt sur une durée de 25 ans d'un montant de 200 000 € au taux de 1%
- un crédit relais au taux de 0.55 % pour 300 000 € (dans l'attente du versement du FC TVA et des subventions)

Convention travaux sur le domaine public

Monsieur le Maire explique la demande d'un propriétaire suite à l'impossibilité de celui-ci de réaliser l'ensemble des travaux de mise aux normes de sa filière d'assainissement sur sa parcelle privée. Une convention concernant une autorisation de travaux réalisés sur le domaine public est présentée aux élus qui la valident à l'unanimité.

Cette convention concerne l'autorisation de rejet d'eaux traitées issues d'installation d'assainissement non collectif dans un ouvrage appartenant à la commune ainsi que la réalisation de travaux sur le domaine communal dans le cadre de cette installation.

Ladite convention a également été visée par le service du SPANC de la communauté de communes.

A.M.O (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) bâtiment administratif

Dans le cadre du projet de création d'un bâtiment administratif, une consultation pour une A.M.O à été réalisée.

Deux devis sont présentés aux membres du conseil : l'un du cabinet S.A.S Eboconsult (Les premiers sapins dans le Doubs) , l'autre du SIDEC du Jura

Le conseil municipal valide le devis du SIDEC d'un montant de 43 687,75 € HT soit :

Tranche ferme montant 23 515 € HT.
Tranche optionnelle 1 montant 6 010 €.
Tranche optionnel 2 montant 14 162,75 €

La tranche optionnelle 2 sera utilisée en fonction du contenu de la mission confiée à l'architecte.

Modification compétence habitat CCAPS

Mr le Maire donne lecture des documents transmis par la CCAPS (Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura) concernant la modification de la compétence habitat.

L'article 5-4-1 nouveau qu'il est proposé d'adopter est ainsi rédigé :

- Actions en faveur de l'amélioration et de la revitalisation de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale. Ces actions s'entendent très largement : elles englobent notamment le conseil, l'information, l'animation, la réalisation d'études, l'octroi de financements, ainsi que la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration et de revitalisation de l'habitat, tels que les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) et les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) notamment de Rénovation Urbaine ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Le conseil municipal valide cette modification des statuts.

Questions et informations diverses

Salle des fêtes :

La salle des fêtes pourra être louée jusqu'à fin août en attendant la planification des travaux prévus dans le bâtiment

Info village :

Le conseil municipal valide le devis de 699,99 € HT réalisé chez Plessy, imprimerie de Lons Le Saunier.

Organisation de la tenue du bureau de vote pour le 2nd tour des présidentielles :

Les élus valident le planning de tenue du bureau de vote pour dimanche 24 avril.

Dossier SNCF.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux sur le réseau d'eau potable, une étude géotechnique du passage à niveau est nécessaire et que le cabinet Merlin en charge du dossier a été autorisé pour lancer une consultation.

La séance de conseil est levée à : 21h



The image shows a handwritten signature in black ink on the left. To its right is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-LOTHAIS' and '2017' at the bottom.